

36. Nous accueillons avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention sur la sûreté nucléaire ainsi que les préparatifs en cours pour la tenue de la première réunion d'examen en avril 1999. Nous nous félicitons des rapides progrès accomplis quant à l'élaboration de la Convention conjointe sur la gestion sûre du combustible irradié et des déchets radioactifs, et encourageons la mise au point de son texte définitif. Nous nous réjouissons de l'adoption prochaine du Protocole modifiant la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et d'une nouvelle Convention de financement supplémentaire. Ces conventions faciliteront la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire et permettront de mieux indemniser les victimes en cas d'accident.

QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES MONDIALES

37. Nous avons décidé de tenir à Moscou l'an prochain une conférence ministérielle sur les questions énergétiques, et avons demandé à nos fonctionnaires de mettre en branle les préparatifs nécessaires. Nous discuterons des résultats de cette conférence lors de notre prochain Sommet.

CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

38. La lutte contre la criminalité transnationale organisée sera une de nos priorités dans l'avenir prévisible. Les groupes transnationaux criminalisés peuvent souvent s'adapter aux changements mondiaux plus rapidement et plus efficacement que nos gouvernements. La criminalité internationale non seulement menace nos citoyens, mais elle ébranle aussi les jeunes démocraties et les nations en transition.
39. L'an dernier à Lyon, nous avons adopté 40 recommandations pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Nous avons en grande partie donné suite à ces recommandations, à l'intérieur de nos frontières ainsi que les uns avec les autres. Ensemble, nous avons renforcé la coopération bilatérale et multilatérale, ainsi qu'avec d'autres pays et groupes pour traduire en justice les criminels grâce à l'entraide juridique et à l'extradition, pour promouvoir la coopération entre nos organismes de répression, pour renforcer la sécurité des documents et améliorer les stratégies de lutte à la contrebande d'étrangers, et pour prévenir le trafic illicite d'armes à feu.
40. Nous devons intensifier nos efforts pour mettre en oeuvre les recommandations de Lyon. Au cours de l'année qui vient, nous concentrerons notre attention sur deux domaines d'importance critique : d'abord les enquêtes sur les personnes se livrant à la criminalité technologique, la poursuite de ces personnes devant les tribunaux et leur condamnation; ensuite, la mise en place d'un système pour donner à tous les gouvernements les capacités techniques et juridiques nécessaires à la lutte contre la criminalité technologique, peu importe où se trouvent les criminels.